

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 13 mars 2012

CG12/2^{ème}/VI-05

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ AGRIMIP
SUD-OUEST INNOVATION - PROJET “ INNO'POM ”**

—
Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a pris part, dès décembre 2007, à la création d'un pôle de compétitivité régional, le pôle **AGRIMIP INNOVATION**, destiné à favoriser l'émergence de projets de recherche et développement collaboratifs entre les industriels, les laboratoires et les universités de la filière agro-alimentaire.

En 2011, le travail conjoint du pôle Agrimip et du relais local qu'anime l'ADE82 (son relais départemental) a donné naissance à un nouveau projet, **le projet « INNO'POM »**.

Ce projet consiste à lancer un programme de recherche & développement partenarial sur quatre ans, dans le but de réduire massivement la présence de produits phytosanitaires dans les pommes.

Il doit permettre la mise sur le marché d'une offre de pommes de qualité sanitaire supérieure, sans résidus de produits phytosanitaires détectables et compétitive sur le marché européen.

Le projet (3,38 M€) est porté par la société BLUE WHALE à Montauban. Il associe 8 partenaires dont 3 industriels (Blue Whale, MAF Agrobotic et Absoger) et 5 laboratoires ou centres de recherche :

Partenaires	Investissements (en €)	Taux d'aide sollicitée	Montant de l'aide sollicitée (en €)
BLUE WHALE SAS	695 262,90	25 %	173 815,72
MAF AGROBOTIC	880 730,00	30 %	264 219,00
ABSOGER	886 372,37	45 %	398 867,57
METEO FRANCE	98 252,48	40 %	39 300,99
INPT LGC	259 929,77	100 %	259 929,77
INPT LCA	210 719,68	100 %	210 719,68
EI PURPAN	187 918,97	100 %	187 918,97
IMRCP (CNRS)	162 474,92	100 %	162 474,92
TOTAL	3 381 661,09	50,19 %	1 697 246,62

Le caractère innovant des solutions proposées par INNO'POM apparaît à chaque étape de la production (au verger, en conservation et en pré-calibrage, et au conditionnement) :

- optimisation du traitement de la tavelure primaire au printemps pour minimiser les contaminations tavelures secondaires et les interventions phytosanitaires tardives en été et en automne ;
- traitement de remplacement sans résidus phytosanitaires pour les maladies fongiques latentes en été et en automne ;
- optimisation de la conservation des pommes dans les chambres de stockage ;
- prévention des contaminations croisées par les eaux de pré-calibrage et conditionnement ;
- extraction des résidus phytosanitaires « résiduels » en fin de conditionnement.

Pour assurer une bonne représentativité des variétés produites, les nouveaux développements seront testés sur trois familles de pommes : Gala (précoce), Braeburn (semi-précoce) et Fuji (tardive).

Ce projet représente un enjeu fort pour la filière arboricole et agro-industrielle de Tarn-et-Garonne et, plus particulièrement, pour les trois entreprises concernées.

Grâce à l'offre développée pendant le projet, les perspectives de création d'activité, de chiffre d'affaires et d'emplois à 5 ans sont les suivantes :

- BLUE WHALE : accroissement de la surface de production de 549 ha, soit une production et un CA supplémentaires de 27 445 tonnes et 24,3 M€ ;
- MAF AGROBOTIC: hausse de 15% du CA annuel, soit + 8 M€ et recrutement d'une équipe de 5 personnes ;
- ABSOGER : hausse de 100% du CA annuel, soit + 5 M€ et recrutement d'une équipe de 6 personnes.

Il faut ajouter à ces retombées directes, les retombées indirectes ou l'ouverture de nouveaux débouchés pour les entreprises locales et nationales (machinistes agricoles, fournisseurs de matériaux...) concernées par le projet.

Le projet a été labellisé par le pôle Agrimip Sud-Ouest Innovation le 15 novembre 2011 et soumis à l'appel à projets FUI (Fonds Unique Interministériel) des pôles de compétitivité fin novembre 2011.

A ce jour, INNO'POM a passé avec succès la phase de présélection et doit être financé à hauteur de 1 697 247 € répartis entre l'Etat pour un montant d'aides de 848 623 €, les collectivités locales s'engageant à financer la moitié restante aux côtés des entreprises du consortium.

Suite à la réunion du comité des financeurs qui a eu lieu le 3 février dernier en Préfecture de Région, il nous est proposé d'intervenir selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT DE LA PARTICIPATION en Euros
ETAT (FUI)	848 623
GRAND MONTAUBAN	186 812
CONSEIL GENERAL DE T&G	186 812
CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES	475 000
TOTAL	1 697 247

Ainsi la participation du Conseil Général sur ce projet pourrait intervenir à hauteur de 186 812 € sur trois ans à parité avec le « Grand Montauban ». En accord avec les partenaires financiers et l'Etat, notre aide serait fléchée sur les entreprises :

- BLUE WHALE SAS : 86 908 €
- MAF AGROBOTIC : 99 904 €

La région Midi-Pyrénées a indiqué qu'elle financerait ce dossier à hauteur de 475 000 €. Elle souhaite orienter son aide vers la société ABSOGER située aux BARTHES, pour 300 000 € et les 175 000 € restant sont attribués aux centres de recherche participant au projet.

Enfin, je vous rappelle que ce projet a reçu l'appui sans faille du Président d'Agrimip Sud-Ouest Innovation, Monsieur le sénateur Alain CHATILLON, qui en a réaffirmé l'importance stratégique au regard des retombées pour le territoire midi-pyrénéen.

Je vous précise que, à ce jour, notre engagement en faveur de ce dossier s'est matérialisé par une subvention exceptionnelle de 20 000 euros imputée sur la ligne budgétaire 656837-91, attribuée à l'ADE82 (cf. rapport DM2 2011), afin de lui permettre de rémunérer le cabinet Impulsion chargé d'accompagner (avec succès) le dépôt du dossier INNO'POM au Fonds Unique Interministériel.

Compte tenu de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement du projet « INNO'POM » qui consiste à lancer un programme de recherche & développement partenarial sur quatre ans, dans le but de réduire massivement la présence de produits phytosanitaires dans les pommes ;
- Prend acte du plan de financement suivant établi suite à la réunion du comité des financeurs qui a eu lieu le 3 février 2012, en Préfecture de Région :

FINANCEURS	MONTANT DE LA PARTICIPATION en Euros
ETAT (FUI)	848 623
GRAND MONTAUBAN	186 812
CONSEIL GENERAL DE T&G	186 812
CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES	475 000
TOTAL	1 697 247

- Approuve une autorisation de programme de 186 812 € soit 62 271 € par an sur trois ans en faveur des sociétés BLUE WHALE SAS et MAF AGROBOTIC porteuses du projet de recherche et développement ;
- Ratifie un premier crédit de paiement de 30 000 € sur l'article 656837 sous fonction 91, section Agri.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,